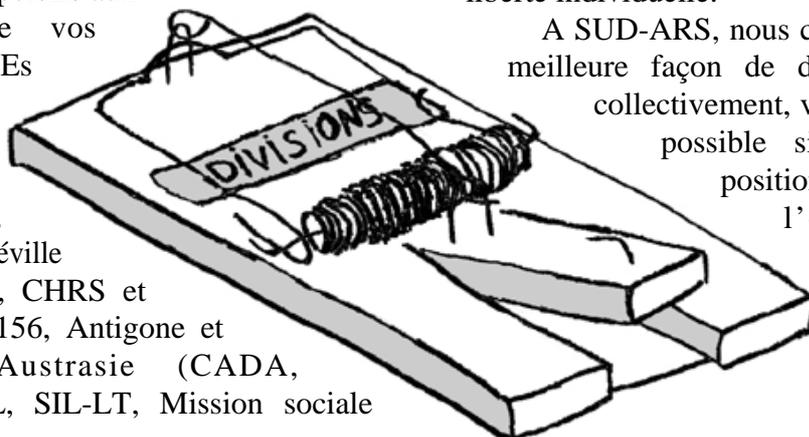


Numéro spécial résultats électoraux

Divisions, piège à cons !

En raison de l'actuelle réorganisation de l'association, vous allez à nouveau (très probablement cet automne) être appeléEs aux urnes, pour élire vos nouveaux délégués du personnel (DP). Sur les quatre pôles : Urgence et territoires (PAU, accueil de jour, Lunéville et Pont-à-Mousson), CHRS et médico-social (37, 156, Antigone et LHSS), ARS Austrasie (CADA, SADA, SAS, UPIL, SIL-LT, Mission sociale



ADOMA, Maisons relais et ARS 2D), ARS Siège (Emploi formation et direction générale).

Les carences dans le collège ouvriers/employés, constatées lors des dernières élections, risquent fort de se reproduire. Elles s'expliquent en bonne partie par le fait que ce collège est constitué à 75% de salariéEs précaires (Contrat avenir, Contrat d'aide à l'emploi ou CDD). En effet, ces salariéEs ont moins de motivation pour aller voter puisqu'ils ne sont que de passage dans l'ARS et encore moins pour se présenter. Sans parler de la crainte de représailles de l'employeur. Dans l'entreprise, nous ne sommes évidemment pas tous égaux dans l'exercice de notre liberté individuelle.

A SUD-ARS, nous continuons de penser que la meilleure façon de défendre nos droits, c'est collectivement, via un collège unique. C'est possible si la CGT rejoint notre position pour faire pression sur l'employeur pour ces prochaines élections. N'hésitez donc pas à faire part de votre avis aux éluEs et syndiquéEs CGT et SUD.

Gérard Manvussa

Echo des COmité d'entreprise COmité d'hygiène

Comme nous l'avions indiqué dans notre tract électoral, nous avons voté un nouveau mode de répartition des chèques vacances basé sur le quotient familial. Nous saluons l'unité syndicale sur ce point, les éluEs CGT l'ayant également voté. Nous entendons les critiques et inquiétudes des salariéEs à ce sujet. Certains affirment que donner une somme identique à tous est plus juste, d'autres gueulent car ils toucheront moins ou s'insurgent contre notre demande de présenter sa feuille d'impôt.

Nous tenons à vous redire ici nos motivations. Autant les éluEs SUD que CGT pensent que ce système, s'il n'est pas parfait, est le moins injuste. En effet, nous pensons que le rôle des œuvres sociales est de permettre au plus grand nombre d'accéder aux loisirs et aux vacances. Ainsi, nous pensons plus juste de donner plus à une personne au SMIC, vivant seule avec deux enfants, qu'à un célibataire gagnant 2.000 euros. C'est simple et c'est notre conviction.

Pan sur le bec ! Le CHSCT est une instance fondamentale à nos yeux. Il existe depuis environ 8 ans à l'ARS. A l'époque, il a été mis en place grâce à la CGT-ARS qui, devant le refus de l'employeur, a dû faire appel à l'inspecteur du travail pour l'imposer. Ce bras de fer était juste, car cette instance était un réel contre-pouvoir. De plus et pour rappel, SUD-ARS a proposé de désigner ses membre au suffrage direct (ils ne sont éluEs que par les délégués du personnel et les membres du CE...), mais sans le soutien de la CGT-ARS.

Or, à notre grande surprise, la même CGT-ARS n'a présenté aucunE candidatE lors du renouvellement des éluEs, début mai. Étrange étrange... Nous avons pris nos responsabilités et avons présenté un candidat SUD, qui a été élu : Philippe Blouet (équipe rue).

Statistiques

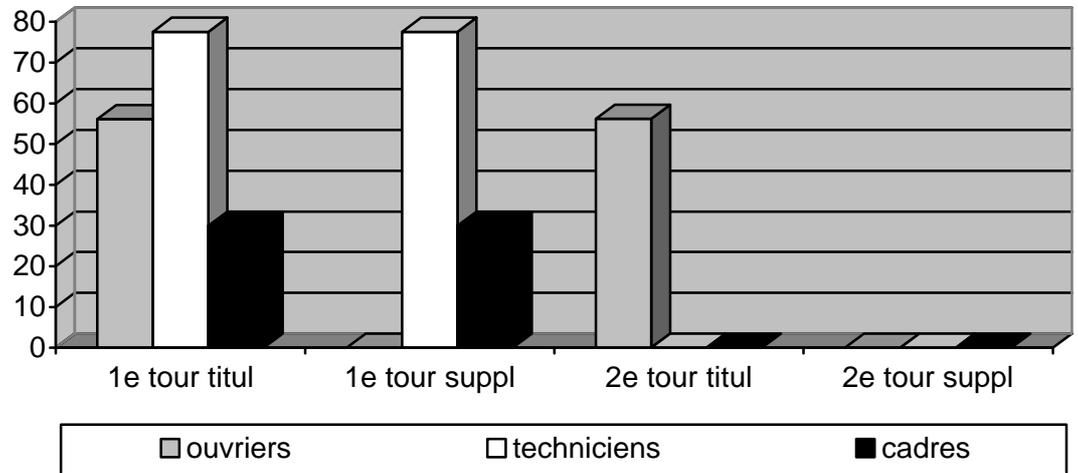
Retour chiffré sur les dernières élections et notamment sur la participation, point-clé de certains suffrages. De plus, nous avons volontairement mis à part les cadres du nouveau collège "Techniciens et cadres", car leur mobilisation à ce scrutin fut aléatoire et significative.

Participation au comité d'entreprise

Outre la carence de candidatEs dans le collège ou vriers / employés (seulement deux candidatEs titulaires et aucunE candidatE suppléantE pour quatre sièges au total), le résultat du scrutin donne une égalité quasi parfaite entre la CGT (48%) et SUD (47%). La première obtenant un siège de plus dans le collège techniciens et cadres au bénéfice de l'âge, en raison d'un nombre de voix strictement identique.

Selon la nouvelle loi d'août 2008, définissant la représentativité des syndicats dans l'entreprise, la CGT et SUD sont reconnus représentatifs dans l'association car ils ont obtenu chacun plus de 10% des suffrages exprimés et de surcroît, ils peuvent également signer un accord d'entreprise avec chacun plus de 30% des voix.

Enfin, pour les puristes, un syndicat (ou plusieurs)



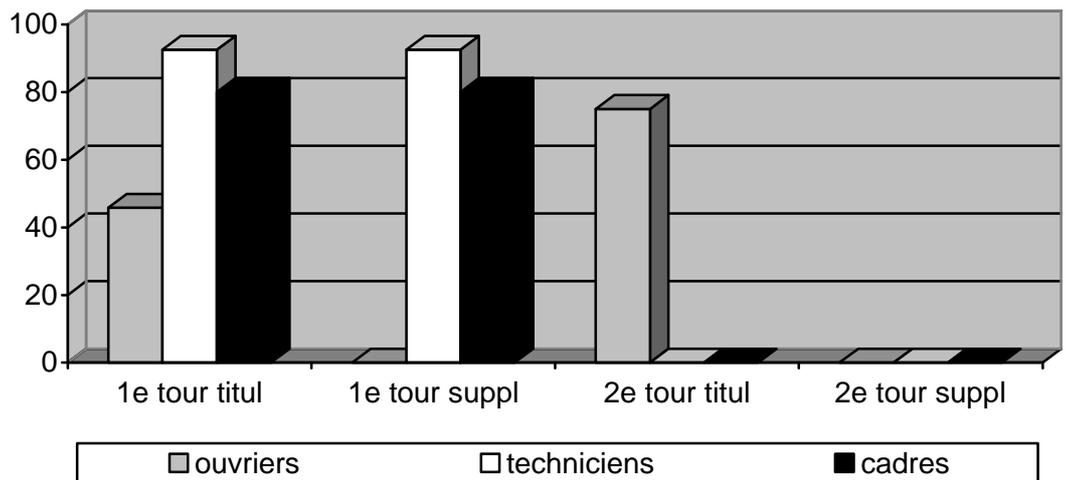
obtenant au total au moins 50% des voix peut faire annuler un accord d'entreprise sur une simple requête au tribunal. Cependant, pour ce calcul, le vote blanc compte, contrairement à toutes les autres élections en France. Ainsi, pour ces élections, quelques salariéEs ont voté blanc et par conséquent, ni la CGT ni SUD n'atteignent ces fameux 50%. A l'ARS, si un syndicat signe un accord d'entreprise, il n'est pas contestable. Gare !

Participation pour les délégués du personnel sur le pôle Austrasie

Plusieurs éléments à retenir sur le pôle Austrasie.

Tout d'abord, sur le collège ouvriers. La carence d'un candidat sur les deux postes disponibles. Ensuite, l'absence de quorum au 1^{er} tour (46%) et le seul candidat (présenté par la CGT) chahuté avec 21% de blancs et de nuls, toujours au 1^{er} tour. Finalement élu au second (75% de participation), sans concurrence. Pas de candidatE sans étiquette.

Ensuite sur le collège techniciens & cadres. Pas de second tour nécessaire car les candidatEs ont été éluEs avec 92,5% de suffrages exprimés (dont une bonne participation des cadres – 80%). Les deux candidats SUD ont été bien soutenus par leurs collègues, dont le suppléant qui a été le candidat le mieux élu et le titulaire qui a perdu son siège pour une voix. Maronnant. Mais un mandat clair pour ces deux éluEs.

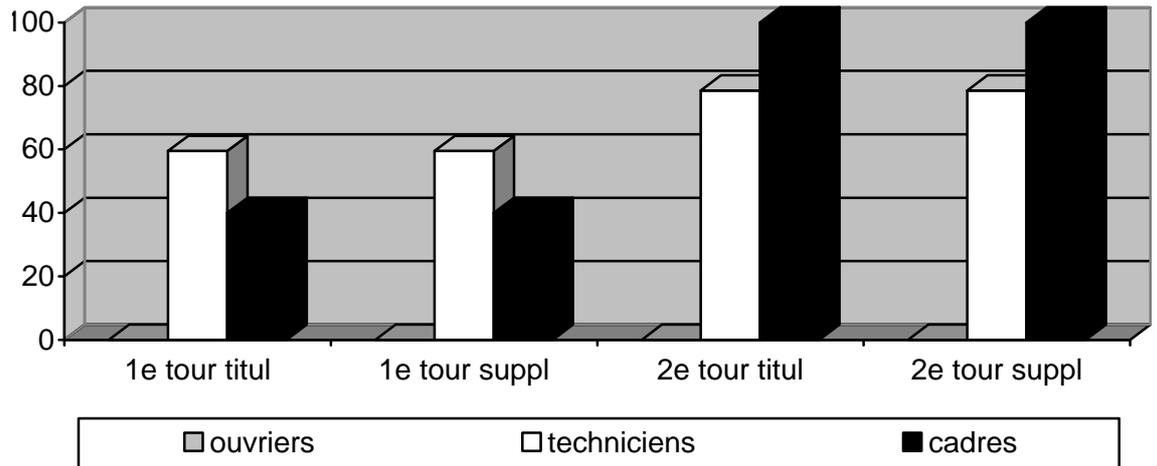


Participation pour les délégués du personnel sur le pôle ARS siège

Premier tour : une seule candidate, pour la CGT. Elue à l'unanimité moins une voix. Second tour : une seule candidate, sans étiquette (ex-CFDT). Elue sans surprise. Mais chut ! Le patron vit au-dessus, alors calme, politesse et têtes baissées...

Participation pour les délégués du personnel sur le pôle Urgence & CHRS

L'abstention est totale chez les collègues "ouvriers & employés", car ils n'ont pas pu s'exprimer, puisqu'il n'y a eu aucun candidat. Si on suit la logique du nouveau protocole (les "ouvriers & employés" votent pour leurs représentantEs et les "techniciens & cadres" pour les leurs), les



collègues "ouvriers & employés" n'ont pas de délégués du personnel (DP). Ben si... Il faut aller jusqu'au bout du raisonnement ! La logique voudrait que les DP soient élus par tous les personnels et soient représentatifs de toutes et tous. Sinon, quelle sera la prochaine étape ? Que les femmes

votent pour les femmes et les hommes pour les hommes ? Et ensuite ? Les Auvergnats voteraient pour les Auvergnats (comme le dit si bien Brice Hortefeux, l'actuel ministre de l'ordre intérieur) et les protestants pour... Non ?

Imanol

Ils ont voté ... et puis après ?*

Nous l'avions annoncé au soir du premier tour, le quorum (la moitié des suffrages valablement exprimés + 1) se devait, pour nous, d'être absolument atteint au second tour. Ce fut le cas.

En effet, les délégués du personnel (DP), élus les plus proches des salariés, ne pouvaient dignement exercer leur mandat qu'avec le soutien de la majorité. Au premier tour du pôle Urgence & CHRS, seuls 25 salariés (sur un total de 42) avaient daigné se déplacer pour ce scrutin. Nous sommes heureux que le second tour ait provoqué l'intérêt de 33 salariés. Et ils ont donc choisi d'élire les deux candidats sans étiquette (18 voix contre 12 pour le titulaire, 16 voix contre 14 pour le suppléant). Les candidats SUD ont donc été clairement "remerciés" de leurs bons et loyaux services de ces dernières années.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce récent engagement de nos collègues nouvellement élus, sortant enfin du bois pour défendre, en leur nom, leurs conditions de travail. Ont-ils espéré être élus à nos côtés pour représenter équitablement tout le pôle Urgences & CHRS ? Les nouveaux élus travaillant tous les deux au CHRS ARS Camille Mathis. Les nouvelles dispositions électorales signées par la CGT ne laissaient que très peu de place à cette éventualité.

Collègues déboussolés

Rappelons que le refus du collège unique pour une scission des salariés en un collège ouvriers et employés et un collège techniciens et cadres a dérouté, voire mis en colère, un bon nombre de nos collègues.

D'autre part, nous, syndicalistes, réaffirmons que c'est au quotidien et tous ensemble que nous pourrons nous opposer au

discours du patron, pour preuve la récente mobilisation des salariés du 156 (voir notre journal d'avril dernier). Durant ces trois jours de grève, le directeur n'a cessé de harceler les délégués du



personnel pour tenter une négociation et obtenir un apaisement de leur colère. Mais les liens tissés entre grévistes, syndicalistes et représentantEs du personnel furent essentiels pour préserver une unicité du discours revendicatif.

Jérémy Lecouvert

* Extrait de la chanson "Ils ont voté", de Léo Ferré, album « Léo Ferré 1969, récital en public à Bobino ».

Déjà un bel accroc !

Vous savez maintenant ce qu'on pense à SUD du découpage du corps électoral voulu par nos camarades de la CGT. Les conséquences se sont vite vues : carence, carence et carence. La situation est donc, depuis le bouclage du scrutin, tendue. Comme un slip !

Et ce qui devait se produire s'est déjà produit : parmi le peu de délégués du personnel, une des titulaires a quitté l'ARS et donc son poste de représentante des salariés du pôle Urgence et CHRS. Son collègue, qui avait tout doucement accepté d'être suppléant, passe donc sur le siège de titulaire : isolé, sans aucune expérience, seul représentant du personnel pour une centaine de salariés et quatre établissements sous son aile. Facile... Merci qui ?

Carton jaune !

Les résultats des élections de mars dernier sont mitigés. Dans plusieurs établissements, et surtout dans le collège "Ouvriers et employés", il y a eu énormément de carences de candidatEs, mais aussi d'abstention. Mais il y a eu un autre phénomène, peu reluisant à notre goût : un bon nombre de cadres (chefs de service) n'est pas allé voter, au premier tour.

Disons-le dès le départ, afin d'éviter toute polémique, c'est le droit de chacunE de ne pas mettre son enveloppe dans les urnes prévues. C'est dit. Mais rappelons tout de même, qu'en tant que cadres, ces derniers font parfois appel aux représentantEs du personnel (généralement les déléguéEs du personnel - DP) pour essayer de régler, diplomatiquement, des situations épineuses (unE salariéE qui va mal, une équipe qui s'interroge, etc.) plutôt que par la voie officielle et hiérarchique. Les DP n'en deviennent pas forcément des suppôts de l'encadrement, mais ils jouent là un rôle de médiateur, dans l'intérêt de la personne en difficulté par exemple (en clair, avant qu'elle ne soit éventuellement sanctionnée pour une faute...).

Bien contentEs de trouver un DP

Mais aussi, et justement dans cet exemple, si un salariéE est convoqué à un entretien préalable à sanction, souvent le directeur d'établissement et le chef de service

concernéE sont de la partie. Et ce dernier est bien contentE (comme le code du travail le prévoit) que le salariéE en difficultés soit accompagnéE par un collègue (souvent un déléguéE du personnel), afin de tenter de concilier les choses, d'assurer que l'entretien s'est bien déroulé, d'expliquer autrement les soucis, de reprendre tranquillement ensuite ce qui s'est dit, mais d'une manière informelle.

Un bras d'honneur aux éluEs du personnel ?

Ajoutons enfin, que certains cadres sont actuellement en formation (payée par l'employeur) et qu'on tente de leur parler des relations avec les salariéEs et les représentantEs du personnel. Et que, pour celles et ceux qui accèderont plus tard à un poste de direction, ils auront à gérer les instances représentatives du personnel (éluEs du Comité d'entreprise et déléguéEs du personnel).

Que veut dire alors leur abstention ? Dédain ? Rejet ? Provocation ? Je-m'en-foutisme ? Bras d'honneur ? Sans vous faire la morale, nous vous demandons de tenir votre rang, d'assumer vos postes et vos responsabilités de cadre et peut-être de montrer l'exemple aux employéEs (ouvriers et techniciens) qui mettent de côté ces instances et surtout leur droit de vote. Mais quoi que vous pensiez, voter reste un acte citoyen, que ce soit dans les entreprises ou dans la vie de tous les jours.

Nissim



Mensonge !

Cela fait plusieurs années que les élus SUD et CGT demandent au représentant de l'employeur, la possibilité d'obtenir un pont (lorsqu'un jour férié tombe un jeudi par exemple), le rattrapage d'un jour férié qui tombe un week-end (comme cette année les 1^{er} et 8 mai) ou un jour exceptionnel (comme ce que beaucoup appelle "le jour du président"). Rien de bien nouveau, car cela se pratique dans énormément de boîtes. Mais à l'ARS, c'est à chaque fois refusé. Et la réponse du directeur général est à chaque fois un mensonge. Nos financeurs ne seraient pas d'accord.

Déjà, l'emploi du conditionnel montre qu'il n'a jamais vraiment demandé. Ensuite, c'est un argument psycho-rigide. Rapide enquête. Cette année, la CAF de Meurthe-et-Moselle, financée comme nous par l'État et donc les mêmes impôts nationaux, a pu récupérer le 1^{er} mai qui tombait un samedi. Le Conseil général, financé comme une partie de notre activité par les impôts départementaux, offre, pour faire un pont et selon le calendrier, des journées exceptionnelles à ses agents. Des mairies de grandes villes et leur CCAS (même public et même activité indispensable que la nôtre), financées par les impôts locaux (et également par le Conseil général pour la partie accompagnant des bénéficiaires du RSA) offre également parfois le même genre de "fleur". Mais à l'ARS ce n'est pas possible... Ras le bol !

Le Duc d'Arnay

Message personnel

De : sud.ars

A : furet55

OK message bi 1 resu. Mé CT gonflé !

Oui peti Kyou D foi gro mé C fé Xpré.

On le kiffe com sa isi. MDR !

Biz é bone retrét' Vnar !

Un peu de réclame !

Comme d'autres, rejoignez notre syndicat et faites le vivre. Il appartient à toutes celles et à tous ceux qui se retrouvent autour de la même table et qui, dans l'intérêt collectif, échantent, débattent, confrontent leurs idées et leurs envies et s'engagent ensuite.

Comme vous non ? A bientôt donc !

Rêve Général !

